

# CPPNI BRANCHE IEG

## SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021

### À l'ordre du jour :

- **Négociation Sécurisation des Parcours Professionnels et Mobilité**
- **Négociation Classification/Rémunération**

### NÉGOCIATION SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET MOBILITÉ

Cette nouvelle séance de négociation conclusive n'a rien amené de nouveau excepté quelques modifications de forme, mais rien sur le fond du sujet.

**Les employeurs avaient été clairs lors des séances précédentes sur leur volonté de « sécuriser » les parcours professionnels et mobilités au sein des différentes entreprises de la Branche des Industries Electriques et Gazières ou... en dehors de celles-ci !**

**La délégation FO avait été aussi claire en exprimant son désaccord sur plusieurs points de ce projet.**

« Fluidifier » ou « faciliter » la mobilité et « sécuriser » les parcours professionnels correspondent pour les employeurs à une remise en cause radicale de la Pers.212. **Et rappelons que la Pers.212 n'est pas anodine, car elle implique que notre « contrat de travail » soit de Branche !**

Comment pourrions-nous accompagner un accord qui introduit dans le corpus réglementaire de la Branche des IEG la notion de licenciement économique ?

L'introduction de cette notion aboutira inévitablement à la mort de la Pers.212 et le début d'une fuite en avant vers des dispositifs permettant aux employeurs selon les orientations stratégiques, qu'ils décident unilatéralement, d'utiliser la masse salariale et donc les personnels comme variable d'ajustement. **En clair, la sécurité de l'emploi au sein des IEG risque de ne plus exister si ce projet d'accord voit le jour.**

Nous avons la capacité d'entendre que le contexte lié aux évolutions du monde de l'énergie, dû aux conséquences de la déréglementation du marché de l'énergie, mais également aux orientations en termes de transition énergétique du pays met en tension les entreprises de la Branche.

En revanche, nous nous refusons à accepter des solutions mortifères en termes de protections collectives des personnels des IEG.

Au moment où toutes les forces vives se mobilisent pour relocaliser ou renforcer l'industrie française, inscrire par accord un dispositif d'accompagnement des fermetures de sites notamment à l'initiative des employeurs est pour le moins anachronique et surtout démobilisateur pour l'ensemble des salariés !

Autre point que nous contestons de ce projet d'accord est celui de la refonte et simplification de la gestion des mobilités des salariés au sein de la Branche des IEG. Une simplification que nous trouvons simpliste à souhait...

Enfin, surtout aux souhaits des employeurs...

Une évolution de l'outil numérique «la bourse à l'emploi» vers un autre outil numérique nous est proposée. Nous avons, dès le départ, émis des réserves sur cette proposition, non pas d'être arc-boutés sur l'évolution de l'outil permettant aux salariés de déclarer leur candidature sur un poste souhaité, mais la proposition qui nous est faite est non seulement la disparition du modèle 6, mais également de la notion d'aptitude.

Une exigence des employeurs d'annihiler tout contrôle social par les Commissions Secondaires du Personnel de l'ensemble des mobilités des salariés, car les représentants du personnel en CSP continueront à siéger, mais à l'aveugle sans pouvoir intervenir ni en amont de la séance ni pendant ni après...

Voilà comment se traduit la simplification vu des employeurs de la Branche des IEG... Plus de pouvoir, moins de contrôle social!

Pour FO Énergie et Mines, ce sujet permettra aux employeurs de la Branche de manœuvrer dans l'ombre sous couvert d'un accord collectif leur permettant diverses manœuvres de manière unilatérale sans rendre de compte à personne... Inacceptable pour nous!

Les employeurs de la Branche des IEG, à l'issue des débats, ont indiqué que le projet d'accord est soumis à la signature des fédérations syndicales.

**FO Énergie et Mines a confirmé sa totale opposition à ce projet d'accord.**

## **NÉGOCIATION CLASSIFICATION/RÉMUNÉRATION**

Rien de neuf sur ce sujet!

Quelques virgules de plus.

Des promesses qui n'engagent que ceux qui les reçoivent... Et FO Énergie et Mines n'en fait pas partie!

Notre délégation a lu une déclaration (téléchargez-la en cliquant [ici](#)) qui réaffirme notre opposition à ce projet et compte tenu que les représentants des employeurs n'avaient rien d'autre dans leur escarcelle, nous avons quitté la séance.

Cette séance n'étant pas conclusive, nous examinerons les éventuelles nouvelles propositions des employeurs si toutefois celles-ci respectent un peu plus les personnels que les pseudo avancées présentées ce jour!

**Prochaine CPPNI**  
**le 15 novembre 2021**